



Réunion du 6 mai 2021

EAJE PSU et PAJE

Aide COVID du 3 au 25 avril 2021

Qui?

Tous les EAJE (privés ou publics), relevant d'un financement via la Prestation de service unique (Psu) ou de manière indirecte via le complément mode garde (Cmg)

! L'aide exceptionnelle n'est pas cumulable avec le fonds de solidarité mis en place par l'État en faveur des très petites entreprises

Quoi ?

- Suspension de l'accueil \Rightarrow aide exceptionnelle places fermées ou inoccupées (voir réunion du 18 février)
- Accueil des enfants prioritaires \Rightarrow aide forfaitaire de 10 €
- ! Eaje Psu : absence de facturation aux familles

Questionnaire Sphinx :

semaines 14 15 et 16

ATTENTION : Pour la période du 05 au 25 avril, le questionnaire s'adapte aux nouvelles mesures votées par la Cnaf.

Il s'agit de compléter pour ces trois semaines :

- le nombre de jours concernés par des places fermées ou inoccupées ;
- le nombre de places fermées ou inoccupées ;
- **le nombre de journées présence enfants parents prioritaires** (uniquement si vous vous accueillez des enfants de parents prioritaires)

	Nombre de jours ouverts concernés par des places fermées ou inoccupées	Nombre de places d'accueil fermées ou inoccupées	Nombre de journées présence enfant parents prioritaires
semaine 14 (du 05 au 11 avril 2021)	0,0 jours	0,0 places	0,0 jours
semaine 15 (du 12 au 18 avril 2021)	0,0 jours	0,0 places	0,0 jours
semaine 16 (du 19 au 25 avril 2021)	0,0 jours	0,0 places	0,0 jours

← Précédent



Suivant →

Exemple accueil des enfants prioritaires

Semaine de confinement
agrément 20 pl

	enfant prioritaire : 1 enfant = 1 pl/j	PI fermées
Lundi	5	15
mardi	3	17
mercredi	0	20
jeudi	2	18
vendredi	0	20
total global	10	90
moyenne = total global / 5 (car 5 j)		18

**Le global de
la semaine**

données à reporter sur le questionnaire Sphinx sur la semaine concernée

**La moyenne
sur la
semaine**

ATTENTION : Pour la période du 05 au 25 avril, le questionnaire s'adapte aux nouvelles mesures votées par la Cnaf.

Il s'agit de compléter pour ces trois semaines :

- le nombre de jours concernées par des places fermées ou inoccupées ;
- le nombre de places fermées ou inoccupées ;
- **le nombre de journées présence enfants parents prioritaires** (uniquement si vous vous accueillez des enfants de parents prioritaires)

5

18

10 = le global sur la semaine

Nombre de jours ouvrés concernés par des places fermées ou inoccupées

Nombre de places d'accueil fermées ou inoccupées

Nombre de journées présence enfant parents prioritaires

	0,0 jours	0,0 places	0,0 jours
semaine 14 (du 05 au 11 avril 2021)	0,0 jours	0,0 places	0,0 jours
semaine 15 (du 12 au 18 avril 2021)	0,0 jours	0,0 places	0,0 jours
semaine 16 (du 19 au 25 avril 2021)	0,0 jours	0,0 places	0,0 jours

← Précédent



Suivant →

Exemple sans accueil

Semaine de confinement
agrément 20 pl

	enfant prioritaire : 1 enfant = 1 pl/j	PI fermées
Lundi	0	20
mardi	0	20
mercredi	0	20
jeudi	0	20
vendredi	0	20
total global	0	100
moyenne = total global / 5 (car 5 j)	0	20

données à reporter sur le questionnaire Sphinx sur la semaine concernée

ATTENTION : Pour la période du 05 au 25 avril, le questionnaire s'adapte aux nouvelles mesures votées par la Cnaf.

Il s'agit de compléter pour ces trois semaines :

- le nombre de jours concernées par des places fermées ou inoccupées ;
- le nombre de places fermées ou inoccupées ;
- **le nombre de journées présence enfants parents prioritaires** (uniquement si vous vous accueillez des enfants de parents prioritaires)

	5	20	0
	Nombre de jours ouvrés concernés par des places fermées ou inoccupées	Nombre de places d'accueil fermées ou inoccupées	Nombre de journées présence enfant parents prioritaires
semaine 14 (du 05 au 11 avril 2021)	0,0 jours	0,0 places	0,0 jours
semaine 15 (du 12 au 18 avril 2021)	0,0 jours	0,0 places	0,0 jours
semaine 16 (du 19 au 25 avril 2021)	0,0 jours	0,0 places	0,0 jours

← Précédent

■ ■ ■ ■ ■ □ □ □ □ □

Suivant →



Justificatifs à conserver pour l'accueil des enfants prioritaires

- l'attestation communiquée par la Caf
- la copie du dernier BS du parent appartenant à la liste des personnels prioritaires

Cas particulier : les vacances scolaires

Suite à la modification des vacances scolaires merci de nous envoyer un mail sur *la boite action sociale partenaires* indiquant :

- si la structure a décalé sa période de fermeture
- la période de fermeture « vacances »

Pensez bien à ajuster la facturation aux familles

Eaje Psu – accueil des enfants prioritaires

Gratuité + Psu

Dans les déclarations portail partenaire :


heures facturées = heures réalisées pendant les semaines
14 15 et 16 \Rightarrow Psu



Rappel mail du 12 mars


Les consignes sanitaires publiées depuis le 2 février 2021 prévoient la suspension de l'accueil de tous les enfants du groupe d'un enfant testé positif pendant 7 jours à compter du dernier contact avec l'enfant malade, à l'initiative du gestionnaire, et de tous les enfants des autres groupes avec lesquels il a été par ailleurs en contact s'il y a eu brassage au sein de l'établissement.

Pour bénéficier de l'aide covid, le gestionnaire devra mettre les services de la Caf et de la Pmi en copie du message adressé à l'ARS signalant qu'un enfant fréquentant l'établissement a été testé positif.



Lorsqu'un enfant est contact à risque d'un membre de son foyer (parent ou fratrie), la reprise des activités est possible sans test à J18 en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19.

L'aide exceptionnelle peut être mobilisée pour les situations survenues depuis le 19 février, date de publication du 1er document formalisant cette consigne sanitaire.



Une place est non pourvue par un enfant dont au moins un des frères / sœurs est cas contact identifié par l'assurance maladie : ce cas n'est pas éligible à l'aide exceptionnelle.

En effet, la notion de « cas contact de cas contact » n'existe pas. Le cas de figure où les parents sont à l'isolement (car cas contact) est éligible car par définition, ils ne peuvent pas se déplacer pour emmener leurs enfants dans un EAJE.

Où retrouver les informations

<https://www.caf.fr/partenaires/impacts-covid-19>

<https://www.caf.fr/partenaires/caf-des-alpes-de-haute-provence/partenaires-locaux/infos-eaje-2021>

Autres informations

- Enquête nationale « mieux connaître les logiciels de gestion des Eaje PSU »
- Enquête Filoué :
 - Collecte des données 2020 se fait du 5 mai au 31 août
 - Guide utilisateur sera mis à disposition sur le caf.fr